

POSTULAT N° 120 (2011-2016)

RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015

M. Jean Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 30 juin 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 120 de M. P. Wicht et de 19 cosignataires lui demandant que la fontaine 'Hommage à Jo Siffert' de Jean Tinguely reste à l'air libre à un endroit accessible au public.

Réponse du Conseil communal

Ce postulat fait référence à une proposition de l'architecte lauréat du Mandat d'études parallèles (MEP) du réaménagement des Grand-Places, visant à déplacer la fontaine Jean Tinguely au sous-sol de la galerie marchande située sous la Place Jean Tinguely. Il est à relever que l'idée du déplacement de la fontaine avait été intégrée dans le programme même du MEP, cela en accord avec les ayants droit et la famille de feu Jean Tinguely.

Dans le cadre du MEP, le mandataire lauréat, le Studio Fusaro, a estimé que l'emplacement de la fontaine Jean Tinguely, objet patrimonial de grande importance, ne la mettait pas suffisamment en valeur. Il a ainsi proposé de déplacer la fontaine sur la place Jean Tinguely en sous-sol, tout en préservant une partie immergée à hauteur de la place. Cette solution s'inscrivait dans une volonté de mettre en perspective la fontaine avec la salle de spectacle Equilibre et de valoriser ainsi son caractère tridimensionnel en offrant la possibilité de la contempler sous plusieurs angles.

Suite à l'information sur le résultat du MEP et la proposition de déplacement de la fontaine Jean Tinguely, un certain nombre de critiques ont été émises quant à l'emplacement suggéré. Compte tenu de ces critiques, d'autres propositions d'emplacements en surface seront étudiées par les mandataires. Le Conseil communal ne peut encore se prononcer sur l'emplacement exact de la fontaine. Il assure cependant que quel que soit l'emplacement choisi, la fontaine sera maintenue visible dans la cohérence du projet Fusaro encore à développer.

L'analyse et les discussions autour de ces différentes options se poursuivront durant l'année 2015-2016."